

Initiatives ministérielles

Si le député cherche une raison pour appuyer ce projet, ses collègues de l'Ontario lui en donnent sûrement une, car le gouvernement ontarien dit que les travailleurs devraient devenir actionnaires. Les travailleurs doivent être plus que de simples employés. Ils doivent être propriétaires, en partie, des entreprises.

Voilà la raison que le député cherchait: les avantages de cette participation. Réfléchissez à l'expression que vos collègues néo-démocrates de l'Ontario utilisent: avantages de la participation des travailleurs.

Quels sont ces avantages? De toute évidence, lorsqu'un employé devient actionnaire dans une entreprise, il a davantage intérêt à ce que celle-ci réussisse, à ce qu'elle soit gérée efficacement, à donner de bons services à cette entreprise et à faire régner des relations de travail plus harmonieuses. Voilà quatre avantages, quatre raisons pour appuyer le projet et vous raviser. Juste derrière vous se trouve le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui a clairement pris conscience que cette mesure allait dans la bonne direction. Vous avez des commentaires?

M. Riis: Madame la Présidente, je sais que mon collègue n'est pas sérieux lorsqu'il pose ces questions.

Cette mesure législative interdit aux employés de participer dans une grande mesure à la gestion de la Société canadienne des postes. Elle les empêche de voter sur tout ce qui se décide à la Société canadienne des postes. J'ai un compte d'épargne dans une caisse de crédit locale. Eh bien, avec ce simple compte d'épargne, j'ai davantage mon mot à dire à la caisse de crédit que ces employés qui n'auraient pas d'actions sans droit de vote. Il le sait très bien. Il sait qu'il ne fait que dire des absurdités pour tromper la Chambre. Autre point. Pour l'amour de Dieu, si vous voulez. . .

M. Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que le député s'est emporté et ne voulait pas vraiment tenir de tels propos à mon endroit quand il prétend que j'ai voulu tromper la Chambre.

Ce n'est pas le cas. Je demande qu'il retire ses paroles.

Mme le vice-président: En toute honnêteté, je ne pense pas que le député de Kamloops ait voulu dire que le député de Halton—Peel avait délibérément essayé de tromper la Chambre. Mais il est venu à un cheveu de prêter des intentions au député. Le député de Kamloops pourrait peut-être conclure son intervention.

M. Riis: Merci, madame la Présidente. Le député ne savait manifestement pas de quoi il parlait. Je ne pense pas qu'il ait eu l'intention de tromper la Chambre. Néanmoins, il est absolument faux de prétendre que cette mesure législative permettra aux employés de participer dans une grande mesure à la gestion de la Société canadienne des postes. C'est faux. Je présume qu'il n'a pas encore lu le projet de loi.

Deuxièmement, les employés possèdent déjà cette entreprise. Elle appartient déjà aux employés. Mon collègue prétend qu'ils pourraient acquérir davantage. Je ne comprends pas l'argumentation de mon collègue.

Demandez à quiconque a étudié ou s'est donné la peine de lire le moindre ouvrage sur les relations patronales-ouvrières ce qu'il faut faire pour obtenir un maximum d'efficacité et de productivité, il vous dira qu'il est sage d'inviter le personnel à participer dans une grande mesure à la gestion et à acheter des actions de l'entreprise. C'est ce que le gouvernement néo-démocrate prétend que nous faisons dans la province de l'Ontario. C'est ce que nous voudrions qui se fasse partout au Canada. Pas ce stratagème ou cette illusion qui vous laissent croire que le personnel jouera un rôle important dans la gestion de la Société canadienne des postes.

M. Harb: Madame la Présidente, la période réservée aux questions et observations est-elle terminée?

Mme le vice-président: Il reste une minute avant qu'on passe aux déclarations des députés. Je pensais que le député avait une question à poser ou une observation à faire à son collègue.

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): Madame la Présidente, je trouve très intéressant le ton du débat. Je me demande si le temps n'est pas venu d'aborder ce débat d'une façon civilisée et d'avoir une vraie discussion sur les points forts et les points faibles du projet de loi.

C'est un projet de loi d'une grande importance. Il est même historique à bien des égards. Je ne veux pas prendre le temps de la Chambre pour analyser plus en détail ce projet de loi à ce moment-ci. Je vois qu'il sera bientôt 11 heures.

Mme le vice-président: Le député pourra peut-être se reprendre après la période des questions.

Comme il est 11 heures, nous allons maintenant passer aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.